

# Validation des Acquis de l'Expérience - VAE - Laval

Accompagnement 24h  
Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 30/09/2022

**1890€ NET**

Validez vos compétences par la VAE !

## Objectifs

- Obtenir une certification ou un niveau de qualification
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Valider son expérience et Faire reconnaître ses compétences
- Développer sa confiance en soi
- Faire reconnaître vos compétences
- Mettre en cohérence votre titre et vos responsabilités
- Mettre à jour vos connaissances
- Compléter votre cursus
- Evoluer dans votre entreprise
- Accéder à un concours, à une formation
- Améliorer votre employabilité

## Compétences visées

**Quels titres ou diplômes sont accessibles** : Des titres et diplômes de niveau 3 (CAP...) à 8 (Doctorat) et les CQP délivrés par les organismes suivants : Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Jeunesse et des Sports...

## Public

Qui peut mener une démarche de VAE ?

Tous les salariés quel que soit leur âge, leur statut ou leur niveau de qualification, et ayant au moins 1 an soit 1607 heures (en continu ou non) d'expérience (salarié, ou non, responsabilité syndicale, mandat d'élus, sportif de haut niveau...) en rapport avec la certification envisagée. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

- Demande individuelle : le salarié seul entame une VAE
- Demande collective : le chef d'entreprise souhaite inscrire ses salariés dans un process de VAE

Financement : CPF - Plan de Compétences - Fonds propres - Transition pro

# Validation des Acquis de l'Expérience - VAE - Laval

**Prérequis** : Avoir un an d'expérience professionnelle (soit 1607 heures) dans la certification visée pour entamer toute démarche. Être recevable à la certification choisie Disposer d'un ordinateur avec micro et caméra et d'une bonne connexion Internet

**Accessibilité** : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.

**Délais d'accès** : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement. Financements : CPF - Plan de Compétences - Fonds propres - Pole Emploi A noter : l'étape 1 d'identification de la certification professionnelle visée , de constitution et dépôt du dossier de recevabilité n'est pas éligible à un financement par le CPF - Seuls les frais d'accompagnement post recevabilité, les frais occasionnés par les formations obligatoires ou complémentaires recommandées et les frais de sessions d'évaluation organisées par l'organisme certificateur, sont éligibles au CPF.

## Programme

### 1ère étape : Etude de l'opportunité de la VAE et montage du livret I

- Comprendre les règles du jeu et les différentes étapes du parcours VAE
- Maîtriser la méthodologie du livret de recevabilité
- Connaître les possibilités de prise en charge financière

### 2ème étape : Accompagnement "post-recevabilité" dans la structuration du dossier et la mise en évidence des compétences acquises, en lien avec le diplôme visé

- Aide à la constitution du dossier et à la rédaction ;
- Appropriation du référentiel et repérage des activités significatives et point sur les compétences à consolider
- Soutien sur la forme et le fond
- Accompagnement à l'écriture réflexive, travail de réécriture et de reformulation
- Recherche des preuves pertinentes


### 3ème étape : Aide à la préparation du support de présentation orale

- Accompagnement à la gestion du temps de votre présentation
- Coconstruire vos outils de présentation
- Simuler votre passation devant le jury

### 4ème étape : Passage devant le jury

# Validation des Acquis de l'Expérience - VAE - Laval

## Dates & lieux

 Nous consulter

 Laval

## Les points forts

**En quoi consiste l'accompagnement VAE individualisé proposé par La CCI de la Mayenne ?**

**Pour vous aider à expliciter votre travail et à rédiger votre dossier, des entretiens individuels et des ateliers de travail en groupe (si nombre suffisant de participants) sont planifiés avec vous, en alternance avec du travail personnel relu et questionné par le consultant.**

**Enfin vous réalisez une soutenance fictive vous permettant ainsi de travailler la présentation de vos compétences devant le jury, mais aussi de gagner en assurance.**

**Démarche individuelle :** La VAE est une démarche différente de la formation : vous n'avez donc pas à reprendre vos études pour valider vos acquis. La VAE vise à obtenir une certification (diplôme ou certificat de qualification professionnelle) en reconnaissant les compétences acquises dans le cadre de l'activité professionnelle. C'est un travail sur la preuve, qui par la description détaillée des activités de travail, permet de faire l'état des lieux des compétences acquises.

**Démarche entreprise :**

- Identifiez les enjeux de l'entreprise :
  - L'anticipation de la gestion de vos ressources humaines : (employabilité, transfert de compétences)
  - Croissance d'entreprise : performance globale, compétitivité, rationalisation des coûts formations
  - Relation sociale : climat social, motivation
- Organisez et financez le projet
  - Diagnostic
  - Avant-projet : objectif mesurable, condition de mise en œuvre ;
  - Réalisation
  - Evaluation
  - Capitalisation et transfert
- Réalisez le projet
  - Cibler le public, les certifications
  - Communication
  - Encadrement et formalisation des demandes
  - Appui au déroulement du projet collectif
  - Valorisation du projet

## Validation des Acquis de l'Expérience - VAE - Laval

- Suivi post-vae
- Évaluez le projet

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

### Modalités pédagogiques

Entretien sur site, observation, échanges sur les pratiques, consultation si nécessaire de documents, supports utilisés par l'entreprise. Vous aurez des temps d'échange en face à face ainsi que des temps de travail personnel. Votre accompagnateur.trice sera disponible lors des présentations et des échanges en visioconférence et via Teams, Skype... Votre consultant.e fera la relecture régulière de votre dossier et négociera avec vous le moment le plus opportun de vous présenter face au jury.

**Équipe pédagogique** : L'accompagnement est réalisé par des consultant.e.s experts, possédant une bonne expérience de l'entreprise, et utilisant des méthodes et techniques pédagogiques reconnus par nos Clients. Spécialiste du questionnement, de l'explicitation, de la démonstration, les consultant.es facilitent la mise en mot de la pratique, voire de l'expertise métier. Un savoir-faire renforcé par la participation à la construction et au dépôt de diplômes pour le compte de la CCI ou de centres de formation partenaires et par des contacts réguliers avec les certificateurs.

**Méthodes** : Tutorat Technique &nbsp;; La vérification du fonctionnement du matériel et des connexions est assurée par le consultant auprès de chaque participant en amont de l'intervention. Une assistance technique (Hotline) est disponible le cas échéant pour résoudre les problèmes techniques. Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos infrastructures.

### Validation/Certification

Modalité d'évaluation &nbsp;; Dépôt du dossier rédactionnel et du dossier oral de validation devant jury Le cas échéant selon le certificateur &nbsp;; épreuves pratiques (mise en situation réelle ou reconstituée) en présentiel (certains CQP, Titres professionnels...) &nbsp;; Une attestation de suivi de l'action est délivrée à l'issue de l'accompagnement. &nbsp;; Validation partielle (par bloc), totale ou non validation spécifiée par le certificateur suite à la passation de l'oral de validation